Rhin-Meuse AGENCE ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

JOURNAL D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Trophées de l'eau 2017

Les belles actions méritent d'être partagées. Candidatez! pages 2-3

Eau et changement climatique

• Le Comité de bassin bâtit un plan d'atténuation et d'adaptation page 4

Eau et pollution

• ANC : comment aider les particuliers à faire les bons choix page 5

Eau et santé

• De l'herbe pour retrouver une eau de qualité page 6

Eau et innovation

• Le coup de pouce des appels à projets page 7

Eau et citoyenneté

• À la rencontre du consommateur

Vient de paraître page 8





Marc HOELTZEL Directeur général de l'agence de l'eau Rhin-Meuse

UNE MISE EN LUMIÈRE DE VOS INITIATIVES!

Au plus proche de vous, l'agence de l'eau Meuse exprime des ambitions fortes en termes de préservation des écosystèmes, de santé, d'attractivité et de résilience des territoires. Cette politique, toujours plus partenariale, largement soutenue par l'engagement et l'esprit d'initiative de nombreux porteurs de projets (élus, industriels, artisans, culteurs, pêcheurs, associations, chambres consulaires...) dont l'action est souvent méconnue. C'est ceux-ci seront pourquoi de nouveau à l'honneur en 2017 dans le cadre du rendez-vous des Trophées de l'eau. Temps fort voulu par les Instances de bassin, cet événement promeut des responsables locaux œuvrant au quotidien pour la préservation du cadre de vie et des actions particulièrement exemplaires. Je vous invite vivement à profiter de cette parenthèse offerte pour faire connaître, et reconnaître la dynamique de vos territoires, la qualité de vos réalisations en faveur d'une protection durable des ressources en tiques.

Candidatez! Les belles actions méritent d'être partagées.

Trophées de l'eau 2017

Les belles actions méritent d'être partagées!

L'agence de l'eau Rhin-Meuse ouvre la nouvelle édition des Trophées de l'eau 2017. Un événement pour mettre en lumière les acteurs dans leur pluralité et valoriser leurs réalisations ou projets au service de la protection durable des ressources en eau et des milieux aquatiques. Vous avez jusqu'au 30 juin 2017. Participez!

Trophées de l'eau

POUR QUI?

Tout acteur institutionnel et économique du bassin Rhin-Meuse (collectivités, chefs d'entreprise, artisans, services de l'État, agriculteurs, associations, sociétés d'économie mixte, aménageurs, associations, universitaires...).

POUR QUOI?

Pour une action de reconquête ou de préservation de la ressource patrimoniale en eau, des milieux aquatiques et de leurs usages aujourd'hui terminée.

QUELS THÈMES?

5 thématiques éligibles offrant de multiples déclinaisons : la protec-

tion de la ressource en eau et la réduction des pollutions ; la lutte contre les pollutions toxiques ; les économies d'eau ; la restauration écologique des milieux naturels aquatiques et des zones humides et la préservation de la biodiversité ; les actions innovantes d'information, de sensibilisation et de concertation sur l'eau et les milieux aquatiques.

QUELLE SÉLECTION?

Un jury étudie l'ensemble des candidatures reçues. Parmi elles, il en sélectionne 9 jugées exemplaires et pouvant inspirer d'autres acteurs. Ces actions sont soumises ensuite au vote des membres du Comité de bassin (communauté de l'eau) et aux votes des internautes. Les 3 candidatures recueillant le plus de suffrages sont déclarées lauréates des Trophées de l'eau 2017 et dévoilées le 8 décembre 2017.

QUELLE RÉCOMPENSE?

Les 9 actions nominées seront présentées sur la scène de la cérémonie organisée le 8 décembre à l'Arsenal (Metz) devant un parterre de partenaires, d'élus, d'acteurs économiques... Votre nomination sera relayée sur internet et dans la revue de l'agence de l'eau.

Un dossier de presse précisant les qualités de votre réalisation sera diffusé auprès de tous les supports de presse, sensibles aux sujets environnementaux. Nous réaliserons pour vous une vidéo mettant en valeur les qualités que vous avez su développer pour faire aboutir votre projet, ainsi que les objectifs atteints. Ce film, diffusé le jour de la cérémonie, vous sera offert et valorisé par l'agence de l'eau à travers ses canaux de communication et lors de manifestations ou journées techniques.

Les 3 lauréats 2017 se verront remettre en plus une goutte d'eau Daum, création originale depuis 1988.



ILS TÉMOIGNENT...

Ils ont été lauréats de l'édition 2015.Quel regard portent-ils sur cette distinction?



Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine (57)

Le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine avait acheté 46 hectares de prairies humides sur la commune de Lachaussée (55) en vue de les préserver et les valoriser économiquement grâce à l'installation d'un agriculteur bio. D'abord surpris par cette reconnaissance. Benoit Paul, conservateur de la réserve naturelle de Lachaussée, mesure aujourd'hui les opportunités que ce Trophée a offert au projet. « Pour le conservatoire ce projet faisait partie de notre quotidien, de nos convictions. Cette reconnaissance a agi comme une véritable mise en lumière. Elle a ouvert de nombreuses portes à l'agriculteur installé sur la réserve et lui a permis de mettre en place de nombreux débouchés. C'est une valorisation objective qui crédibilise son installation et deux ans plus tard, tout ce qui était prévu a pu être réalisé.»



Thomas Automobiles Vieux-Thann (68)

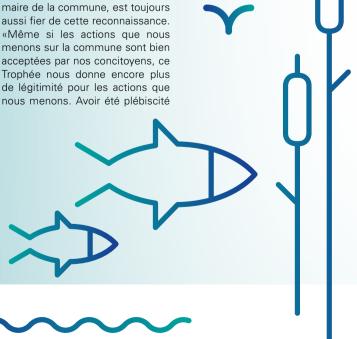
L'entreprise de cinq personnes avait réalisé des investissements allant parfois au-delà de la règlementation : fontaine de dégraissage biologique, stockage sécurisé des produits et déchets dangereux, traitement des eaux de ruissellement... Marc Maehr, gérant du garage se souvient de la cérémonie des Trophées de l'eau comme un moment riche en émotions. «l'après-midi que nous avons passé à la cérémonie était un moment formidable. On ne pensait pas être gagnant, c'était une vraie surprise! Nous avons évidemment partagé notre victoire avec notre équipe. Le Trophée est à l'accueil de notre garage et interpelle les clients. Ces derniers sont d'ailleurs toujours surpris de la propreté de notre atelier et site. Suite à cette récompense, nous avons eu des articles dans la presse locale. Elle nous a même fait gagner quelques clients qui apprécient notre engagement en faveur de la protection de l'eau.»



Commune de Muttersholtz (67)

La commune de Muttersholtz avait créé onze mares et 500 mètres de haies champêtres autour de I'll offrant un refuge à de nombreuses espèces menacées. Elle a également participé à la préservation de prairies en concertation avec les agriculteurs de son territoire. 2 ans après avoir reçu son Trophée de l'eau, Patrick Barbier, aussi fier de cette reconnaissance.





Rhin-Meuse infos - BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz Cedex - Tél : 03.87.34.47.00 - Internet : www.eau-rhin-meuse.fr - No 115 - avril 2017 - Sommaire de ce numéro : Les Trophées de l'eau - Un plan d'attenuation et d'adaptation au changement climatique - De l'herbe autour d'un captage - Les études préliminaires aux projets d'assainissement non collectif - Appels à projets - À la rencontre du consommateur - Vient de paraître - Tirage : 16 000 exemplaires, diffusion par abonnement - **Directeur de la publication**: Marc Hoeltzel - Rédactrice en chef : Florence Chaffarod - **Rédaction**: Florence Chaffarod - Catherine Meyer - Ont participé à ce numéro : Vincent Bachmann - Amélie Heuzé - Marina Pitrel - Fabien Potier - Anne Scheffer - **Documentation**: Béatrice Fernandez, Pauline Deletre - **Edition**: Agence de l'eau Rhin-Meuse, Délégation à la communication - BP 30019 - 57161 Moulins-lès-Metz Cedex - Tél : 03.87.34.47.00 - Fax : 03.87.60.49.85 - Mel : agence@eau-rhin-meuse.fr - Imprimé par Est Imprimerie - 57160 Moulins-lès-Metz - Tél : 03 87 38 34 00 - sur papier couché mat, 100% recyclé - Mise en page : Avance - ISSN : 1142 – 8589 - Dépôt légal : 2017 04 0089





L'agence de l'eau Rhin-Meuse présente

LES TROPHÉES DE L'EAU 2017



Prix Initiatives 2017

POUR QUI?

Uniquement à destination des associations et des établissements scolaires du bassin Rhin-Meuse

POUR QUOI ? Pour un projet concourant à la préservation ou à la reconquête de la qualité de l'eau et de l'environnement aquatique dans un objectif de protection, d'éducation, d'information, de sensibilisation, de solidarité... Le projet présenté ne devra pas être finalisé le jour de la cérémonie et sa réalisation pourra se dérouler sur plusieurs années.

QUELS THÈMES?

Quelques idées sans restriction : adaptation au changement climatique, eau et jardinage au naturel, eau et citoyenneté, eau et santé, eau et biodiversité, eau dans la ville, prévention des inondations...

QUELLE SÉLECTION?

Un jury étudiera l'ensemble des projets reçus. Parmi eux, il en désignera 2 en tenant compte de leur caractère concret, original, innovant et démonstratif. Ils seront lauréats des prix Initiatives 2017.

Les 2 projets lauréats bénéficieront d'une bourse de 7 500 euros utilisés pour concrétiser le projet.

QUELLE RÉCOMPENSE?

PASSEZ À L'ACTION, CANDIDATEZ!

Pour déposer votre candidature aux Trophées de l'eau ou aux prix Initiatives

- 1. Rendez-vous sur le site internet www.lestropheesdeleau.fr
- 2. Remplissez le dossier de candidature en ligne et validez!
- 3. Un accusé de réception vous sera adressé
- 4. Date limite de candidature : 30 juin 2017

Les étapes suivantes :

- Fin août/Début septembre: réunion du jury des Trophées de l'eau avec sélection des nominés pour les Trophées de l'eau et des lauréats pour les prix Initiatives
- Octobre/Novembre : vote des membres du Comité de bassin et des internautes
- 8 décembre 2017 : 12° cérémonie des Trophées de l'eau

EN SAVOIR +:

secrétariat des Trophées de l'eau 03 87 34 48 59 trophees@eau-rhin-meuse.fr

ILS TÉMOIGNENT...

Leurs projets ont pu se concrétiser grâce aux prix Initiatives 2015. Qu'ont-ils pensé de ce coup de pouce financier?



Association Nectar

«Depuis l'obtention du Prix Initiatives, notre association a pu asseoir et développer d'autres partenariats autour de notre jardin écologique et pédagogique, démarche primée en 2015 par l'agence de l'eau. L'entretien du jardin et du ruisseau s'est poursuivi avec, entre autres actions, l'installation de zones de permaculture. Notre association de bénévoles s'encre progressivement dans le territoire de la petite suisse lorraine avec sérieux et enthousiasme. Nous souhaitons que d'autres porteurs de

et à améliorer notre cadre de vie.»

projets puissent bénéficier d'un tel accompagnement et que nos

petites et grandes actions participent à protéger l'environnement

Association Appels (Lérouville, 55).

«Le prix décerné par l'agence de l'eau a permis à notre association de débuter des travaux pour la mise en valeur du ruisseau de l'Aunoie, que nous n'aurions pas pu assumer seuls. La source du cours d'eau a ainsi été réhabilitée, un premier inventaire floristique et faunistique a été réalisé en vue d'un classement en zone espace Naturel Sensible et en vue de la création d'un sentier pédagogique intégré dans le projet de plan local d'urbanisme. Le prix Initiatives a constitué un bon coup de pouce!».



Association Les Rives du Paysage (54).

«Grâce à cette reconnaissance, notre projet d'art en paysage autour de l'Orne a bénéficié de plus de visibilité auprès du public. Les expositions traversées par les scolaires ont attiré les parents et parfois la famille complète qui grâce aux ateliers artistiques participatifs se sont découverts des velléités créatives. La réalisation d'un court métrage avec eux a débouché sur l'organisation de deux séances de projectionsdébats, réclamés par les enfants et leurs parents et amis. Sur un plan plus institutionnel, ce prix a crédibilisé notre démarche et notre approche.»



AERM / N. Lebland

Eau et changement climatique

le Comité de bassin bâtit un plan d'atténuation et d'adaptation

Les prévisions l'ont explicité : l'Est de la France, même si moins sensible que d'autres régions françaises, ne sera pas épargné par le changement climatique. Pour anticiper plutôt que de subir, le Comité de bassin Rhin-Meuse s'est donné dix-huit mois pour entériner un plan d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dédié aux ressources en eau et aux milieux aquatiques.



Le 27 mars dernier, la salle accueillant la première réunion du groupe de travail «Eau et changement climatique» était presque trop petite. Elus, représentants de collectivités en charge du plan climat, structures porteuses de schémas de cohérence territoriale (SCOT). chambre d'agriculture, chambre de commerce, organismes de recherche, scientifiques, agence régionale de santé, voies navigables de France... ont entendu et échangé. Leur mission, d'ici moins de 18 mois, est l'élaboration du plan d'atténuation et d'adaptation au changement climatique pour les ressources en eau et les milieux aquatiques de l'Est de la France.

Anticiper plutôt que de subir

Le coup d'envoi de ce plan a été donné le 1er décembre 2016, par le Comité de bassin Rhin-Meuse. Son président, Claude Gaillard, a souhaité associer très largement les acteurs concernés à l'échelle régionale, d'un bassin versant, d'une communauté de communes... afin de faciliter l'appropriation et la déclinaison locale. «Les solutions proposées devront être concrètes. Ce plan doit être un outil opérationnel, nous n'avons pas le droit à l'erreur face à l'enjeu».

Car certains constats sont d'ores et déjà dressés. En 50 ans (1959-2009), le nombre de jours de gel a diminué de un à trois par décennie, jusqu'à cinq jours à Nancy. Toujours sur la même période, les cumuls annuels de précipitations ont augmenté dans le Nord-Est particulièrement en automne, quand d'un autre côté la température moyenne annuelle a augmenté de 1,4°C depuis le début du 20ème siècle. Ce qui a pour conséquence l'accentuation de l'évaporation de l'eau avec l'apparition constatée de nouvelles zones de sécheresse au côté de celles déjà «historiques».

Quelle vulnérabilité future du bassin Rhin-Meuse?

Ce «moins» d'eau mais également parfois ce «trop» d'eau, sous climat changeant, auront des répercussions sur les usages de l'eau et les activités socioéconomiques. Pour appréhender au mieux ces questions, les membres du groupe de travail pourront s'appuyer sur les résultats complémentaires de deux études en cours. La première évalue la vulnérabilité du bassin Rhin-Meuse. Il s'agit de cartographier les territoires les plus vulnérables en croisant différents critères : quelle résistance aux aléas climatiques et quelle répercussion dans le cas d'un manque d'eau, d'inondation, de la dégradation de la qualité de l'eau,

de la biodiversité... La seconde étude apportera un éclairage plus particulier sur l'impact du changement climatique sur les activités socio-économiques et dessiner à peut-être un nouveau paysage avec certains questionnements structurants : quelle répercussion pour le développement de l'agriculture, le fret par voies d'eau, l'alimentation en eau potable...

«Sans regret»

Les membres du groupe de travail se retrouveront au mois de juin pour plan-

cher sur les premières séries d'actions afin de permettre au Comité de bassin d'adopter en fin d'année le projet de plan.

Ils vont devoir identifier les actions et les solutions d'adaptation au changement climatique pour garantir le partage de la ressource en eau, le bon fonctionnement des milieux naturels, l'alimentation en eau potable et plus globalement un cadre de vie harmonieux. Les membres du groupe de travail ont insisté pour que ce plan comporte également un volet lié au

partage et à l'appropriation des enjeux. Des choix seront à faire en privilégiant par exemple des mesures dites «sans regret», en évitant la mal-adaptation et en optant pour des actions aux bénéfices multiples.

EN SAVOIR PLUS

Marina Pitrel: marina.pitrel@eau-rhin-meuse.f



Les périodes d'étiage en augmentation de 15% sur le bassin Rhin-Meuse.

En vidéos l'engagement du Comité de bassin et d'autres témoignages : YouTube/Agence de l'eau Rhin-Meuse Changement climatique





Partager une vision prospective de l'eau à l'échelle du Grand Est

En cours d'élaboration également, le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) pour le Grand Est va prendre en compte les dispositions du plan d'adaptation au changement climatique dédié à l'eau. Échanges avec Stéphanie Bailo, chef de projet SRADDET et Camille Barthe, chargé de mission «eau» à la Région.

RHIN-MEUSE INFOS (RMI): Qu'est-ce que le SRADDET?

STÉPHANIE BAILO (SB) :

Le SRADDET est un document de planification obligatoire et prescriptif qui vise à synthétiser, croiser et enrichir les schémas existants pour donner une vision stratégique et partagée sur l'aménagement, le développement durable et équilibré des territoires pour renforcer l'attractivité du Grand Est. Son élaboration a été confiée aux Régions et planifiée sur trois ans, jusqu'en juillet 2019. Ce schéma stratégique et intégrateur doit fixer des objectifs et des règles sur les thématiques de l'égalité des territoires et le désenclavement des territoires ruraux, les infrastructures de transport, l'intermodalité et le développement des transports de personnes et de marchandises, l'énergie, la lutte contre le

changement climatique et la pollution de l'air, la protection et la restauration de la biodiversité, la prévention et la gestion des déchets, l'habitat et la gestion économe de l'espace, notamment.

(RMI):

De quelle manière va s'intégrer le plan d'adaptation au changement climatique en cours d'élaboration par le Comité de bassin ?

(SB):

L'adaptation au changement climatique, et donc aux changements à venir sur les ressources en eau, sont des éléments primordiaux à inclure aux réflexions du SRADDET. La Région Grand Est a choisi volontairement d'accorder une place particulière à la thématique de l'eau, en allant au-delà de ses obligations règlementaires. L'Agence de l'eau Rhin-Meuse et les deux autres

agences (Seine-Normandie et Rhône Méditerranée Corse) sont des partenaires privilégiés dans l'élaboration de ce futur cadre régional pour l'eau. A ce titre, la Région entend inclure dans ses travaux les réflexions autour du plan d'adaptation en cours d'élaboration par le Comité de bassin Rhin-Meuse.

CAMILLE BARTHE (CB):

L'objectif sera de partager une vision prospective de l'eau à l'échelle Grand Est, tout en orientant, grâce à des règles, les collectivités vers des premières pistes d'actions concrètes à mettre en œuvre. Le SRADDET constitue un levier supplémentaire pour élargir ensemble la politique de l'eau (désimperméabilisation des sols, transport fluvial, fuseaux de mobilités, pollutions diffuses...). En partant des orientations des plans de gestion des eaux

et de gestion des risques d'inondation, des stratégies d'adaptation au changement climatique, nous pourrons traduire ces objectifs en déclinaisons opérationnelles sur les politiques régionales en matière d'énergie, de transports, de santé et d'aménagement du territoire.

(RMI):

En ce qui concerne les ressources en eau et le changement climatique, quels sont les enjeux auxquels doit déjà faire face la Région Grand Est ?

(CB)

On peut légitimement s'attendre à une hausse des problèmes liés à la quantité de la ressource en eau : phénomènes d'étiage plus prononcés, inondations plus fréquentes. La sécheresse de l'été 2015, les inondations de juin 2016 sur les bassins de la Seine, de l'Orne et de

l'Ill ou encore l'étiage hivernal de cette année constituent des évènements qui risquent de devenir plus fréquents. En lien direct, la qualité de la ressource, ses effets sur la santé et sur l'environnement seront des thématiques fortes des années à venir. Le rôle de la Région sera de relier ces thèmes avec les enjeux des activités économiques liées à l'eau (agriculture, énergie, industrie, tourisme...) et de les intégrer aux orientations d'aménagement du territoire. L'idée est bien d'anticiper et d'atténuer autant que possible ces impacts dans une approche intégrée aux échelles territoriales, régionales et transfrontalières.

Eau et pollution

ANC : comment aider les particuliers à faire les bons choix ?

4 ans après le lancement du 10^è programme d'intervention et l'impulsion donnée à l'assainissement non collectif (ANC) par l'agence de l'eau, l'heure est au premier bilan. Si le succès de cette filière dans les petites collectivités est incontestable, il convient aux collectivités concernées d'être vigilantes sur les études préliminaires menées et de vérifier la bonne information du particulier qui aura à entretenir son installation. Dans cet objectif, l'agence de l'eau édite un guide pour la réalisation, «dans les règles de l'art», des études préliminaires à la réhabilitation des filières d'assainissement non collectif.



Les études préliminaires permettent au particulier de faire le choix qui correspondra le plus à leurs propres contraintes.

Depuis la mise en œuvre du 10^è programme, plus de 3 000 installations d'assainissement non collectif ont été réhabilitées. Si la dynamique est aujourd'hui bien installée dans le bassin Rhin-Meuse, il s'agit désormais de participer à l'homogénéisation et à l'amélioration des pratiques. Un bilan qualitatif réalisé sur les projets d'assainissement non collectif aidés par l'agence de l'eau en 2014 et 2015 montre la nécessité d'accroître les exigences sur le contenu des études préliminaires de manière à favoriser l'infiltration des eaux usées traitées, conformément à ce qu'impose la règlementation, et à inciter à la prise en compte des coûts et des contraintes d'entretien au moment du choix de la filière par le particulier.

Informer le particulier

L'assainissement non collectif s'est imposé comme une alternative technique et économique efficace au tout collectif. Dans le bassin Rhin-Meuse il représente aujourd'hui environ 130 000 installations desservant environ 300 000 personnes. La révision du programme d'action de l'agence de l'eau Rhin-Meuse en 2016 a permis d'ouvrir les aides aux travaux réalisés directement sous la maîtrise d'ouvrage des particuliers, sous réserve qu'ils s'inscrivent dans une opération groupée coordonnée

par une collectivité engagée dans un partenariat avec l'agence de l'eau. Au total, entre 2014 et fin 2016, on dénombre 16 programmes de partenariat signés pour un total d'environ 550 installations réhabilitées sous «maîtrise d'ouvrage privée». Or, il s'avère que les études préliminaires aux projets d'assainissement non collectif sont souvent incomplètes, particulièrement sous maîtrise d'ouvrage privée. De plus, les particuliers s'engagent parfois, sans le savoir, dans l'installation de matériels compacts et sophistiqués, parfois moins couteux en investissement, mais impliquant des contraintes et des coûts d'entretien beaucoup plus élevés sur le long terme. Aussi, pour éviter les déconvenues et prévenir les risques que pourraient entrainer un mauvais entretien des dispositifs, l'agence de l'eau conditionne désormais les aides aux travaux de réhabilitation des installations à la réalisation, au préalable, d'études destinées à définir la filière la plus appropriée à chaque parcelle.

Une installation sur-mesure

Quelle que soit la forme de la maîtrise d'ouvrage choisie pour les travaux (publique ou privée), la réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif doit faire l'objet d'études préliminaires portées par une maîtrise d'ouvrage publique et réalisées par un professionnel compétent ; l'objectif étant d'assurer la réalisation d'études de qualité et homogènes permettant de guider objectivement et efficacement les particuliers dans leurs travaux.

Pour chaque projet de réhabilitation, ces études doivent comporter au moins 3 parties : une étude de contexte (caractérisation du site et des besoins), une étude de sol, une étude comparative d'au moins deux solutions techniques dont une traditionnelle (si possible). À l'issue de l'étude comparative des solutions, le bureau d'études détermine, avec la collectivité maître d'ouvrage de l'étude et en lien avec les particuliers, la solution la plus adaptée à chacun des sites étudiés.

EN SAVOIR PLUS
Amélie Heuzé:
amelie.heuze@eau-rhin-meuse.fr
http://www.eau-rhin-meuse.fr/
eau_et_pollution_domestique#anc
(avec mise à disposition des documents de référence dont le guide
relatif aux études préliminaires)

ELLES TÉMOIGNENT...

Margaux Nourry, Communauté de communes de la Vallée de Saint-Amarin (Haut-Rhin - 15 communes - 12 900 habitants)

«À la communauté de commune de la Vallée de Saint-Amarin, nous avons démarré le projet de réhabilitation fin 2015 par la rédaction d'un cahier des charges pour réaliser l'étude préalable sous maîtrise d'ouvrage publique. L'assainissement non collectif étant un sujet complexe et les travaux étant onéreux, notre objectif était de permettre aux particuliers de consulter les entreprises sereinement sur la base d'un projet adapté aux contraintes de leurs parcelles. Nous avons donc choisi de demander au prestataire des études et de proposer 2 solutions techniques différentes afin de donner le choix aux particuliers. Une des solutions proposées devait être éligible à l'éco-prêt 0% du Gouvernement afin que chacun ait une solution de financement. Les particuliers ont ainsi pu consulter les entreprises plus aisément et en ayant la certitude d'avoir une solution adaptée à leur situation. Ils ont ensuite pu faire leur choix selon leur propres critères.»

Hélène Landolt, Communauté de communes Sarrebourg Moselle Sud (Moselle - 76 communes - 46 600 habitants)

«Pour notre projet de réhabilitation, nous avons une particularité, c'est que nous avons effectué tous les diagnostics en régie. Je suis allée voir toutes les maisons, je connais les contraintes de chacun et également tous les particuliers. Ils me font donc confiance. Le SPANC (service public d'assainissement non collectif) a mené les différentes études demandées par la note de cadrage de l'agence de l'eau mais cela me semble plus être du bon sens que quelque chose d'exceptionnel puisque la règlementation l'impose. Le bureau d'études que nous avons choisi a réalisé ces différentes études selon nos préconisations. Il a ensuite classé les différentes filières proposées aux particuliers de la plus rustique à la plus compacte. Libre aux particuliers de faire ensuite leur choix. À investissement équivalent ou légèrement plus cher, les gens préfèrent les filières plus rustiques puisque demandant beaucoup moins d'entretien, d'où l'intérêt de mener ces études préalables et de pouvoir bénéficier du conseil objectif du SPANC.»

Eau et santé

De l'herbe pour retrouver une eau de qualité

Confronté à des problèmes de concentrations en nitrates et pesticides trop importantes dans les sources de ses captages en eau potable, le syndicat des eaux de Seille et Moselle (54) s'est lancé dans un programme d'actions avec les agriculteurs de son secteur. Il a pour cela mis en place une mission eau dont l'objectif principal est d'animer et de coordonner les actions relatives aux changements de pratiques dans l'aire d'alimentation des sources. Explications.



Le syndicat s'est lancé dans des acquisitions et échanges de parcelles afin de remettre en herbe la moitié du périmètre de protection de captage.

11 500. C'est le nombre d'habitants approvisionnés en eau potable par les captages de Bouxières-aux-Chênes et Loisy (54). Situés dans un secteur très céréalier, les captages souffrent de teneurs en pesticides et en nitrates en augmentation ou dépassant souvent les 40mg/l de nitrates et parfois le seuil réglementaire de 50 mg/l. Suite à la publication d'un arrêté préfectoral imposant la mise en place d'un programme d'actions pour diminuer les teneurs en nitrates et pesticides dans ces sources, les élus du syndicat ont souhaité mettre en place une mission eau avec pour objectif l'application et le suivi des mesures définies dans l'arrêté.

Dominique Labaye a été embauchée en tant qu'animatrice-coordinatrice. «Depuis la fin des années 1990, des actions avaient été mises en place visant à ajuster les doses d'azote, diminuer l'utilisation des pesticides et implanter des cultures piège à nitrates en partenariat avec la chambre d'agriculture. Celles-ci ont permis de stabiliser voire baisser sensiblement les teneurs en nitrates mais se sont révélées insuffisantes face à l'apparition de nouvelles molécules dans l'eau (désherbants pour le colza par exemple). Le nouvel arrêté de 2013 prévoyait des mesures plus

fortes avec surtout la remise en herbe définitive d'une cinquantaine d'hectares et le reboisement de 7 hectares sur les 200 hectares agricoles que compte l'aire d'alimentation du captage.

Un enjeu de santé publique

Toutefois, il n'est pas facile de convaincre quand les actions proposées reposent sur le volontariat. Cela nécessite un véritable effort de la part de la profession agricole. Les élus du syndicat et moi-même avons fait beaucoup de prospective en allant voir sur des secteurs où des projets intéressants avaient été mis en place mais ils sont difficilement transposables à l'identique.» Motivés, les élus du syndicat ne lâchent pas et souhaitent avant tout retrouver une eau de qualité à distribuer à leurs administrés.

Pour Fabien Potier, chargé d'intervention à l'agence de l'eau Rhin-Meuse, «même si c'est avant tout un enjeu de santé publique, il est également économique pour la collectivité. Distribuer une eau propre évite des traitements ou des déplacements de captages... cela permet de maintenir un prix de l'eau quasi constant.»

Un échange de parcelles

En complément, les élus décident de focaliser leur action sur le volet foncier afin de procéder à des échanges avec les agriculteurs et de mettre de l'herbe au-dessus des sources. Dominique Labaye assure alors une veille foncière sur d'éventuelles parcelles agricoles à vendre. «Pour cela nous avons tissé de nombreux liens entre partenaires de la profession. La SAFER a un rôle privilégié. Le bouche à oreille fait beaucoup aussi, d'où l'importance d'aller au contact de la profession.» C'est ainsi que la chargée de mission entend parler d'une opportunité d'échange de parcelles sur l'aire d'alimentation du captage. Convaincu, l'agriculteur accepte de mettre en herbe les surfaces nécessaires auparavant cultivées en céréales en échange de parcelles situées en dehors de l'aire. «C'est plutôt une démarche «gagnant-gagnant», explique la chargée de mission.

Gagnant pour la collectivité puisqu'une partie de l'aire d'alimentation deu captage ne sera plus polluée par les pesticides, les parcelles en herbe seront exploitées par les agriculteurs essentiellement via des conventions interdisant l'utilisation de ces produits. Gagnant pour l'agriculteur qui a pu conserver sa surface en céréales



L'herbe, une culture propre.

en dehors de l'aire d'alimentation du captage. L'implication de tous les partenaires (syndicat, SAFER, services de l'État, agence de l'eau, chambre d'agriculture, agriculteurs) a été primordiale pour la réussite du projet. Sans la complémentarité de tous, il aurait été difficile d'aboutir.»

Des démarches complémentaires

S'il est trop tôt pour mesurer les impacts de cette initiative sur la qualité de l'eau, les élus du syndicat ne souhaitent pas s'endormir sur leurs lauriers. L'ensemble du processus est en voie de sécurisation sur le plan réglementaire par le biais d'une modification de la déclaration d'utilité publique.

«L'idéal serait aussi de mettre en place des filières pour réussir à implanter des cultures «plus propres» explique Dominique Labaye. Une étude a été menée dans le cadre de l'appel à projets «Collectivité et captages» lancé par l'agence de l'eau. Nous verrons où cela nous mène.

En attendant, nous souhaitons aussi montrer l'exemple. Nous travaillons aujourd'hui au sein de notre collectivité et avec les collectivités du secteur pour mettre en place une démarche 7éro posticide »

EN SAVOIR PLUS
Fabien Potier:

Eau et innovation

Le coup de pouce des appels à projets

Pas moins de 5 appels à projets sont actuellement ouverts. En ligne de mire pour l'agence de l'eau Rhin-Meuse l'innovation des territoires, l'expérimentation de futures modalités d'aides ou plus de visibilité sur des sujets prioritaires. C'est également le souhait de renforcer des partenariats autour de savoir-faire pour faire converger des enjeux environnementaux et de développement des territoires. Appels à projets 2017, suivez-le guide!



Appel à manifestation d'intérêt - Trame Verte et Bleue Grand Est en faveur de la biodiversité

(En partenariat avec la Région Grand Est, la Dreal, les agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse et Seine-Normandie)

- 1ère session:
- dépôt des dossiers 30 avril 2017
- 2ème session :
- 1er septembre 2017
- Dépôt des candidatures : amitvb@grandest.fr

Démultiplier les initiatives en faveur de la biodiversité tel est l'enjeu de cet appel à manifestation. Ouvert à tout maître d'ouvrage public ou privé,

gestionnaire d'un espace naturel, cet appel à projets mobilisera plus de 3 millions d'euros avec des aides pouvant aller de 50 à 100% du coût du

Cet appel à initiatives cible en priorités 3 natures d'actions :

▶ Étude de déclinaison de la Trame Verte et Bleue régionale dans le cadre d'un document d'urbanisme à l'échelle intercommunale (schéma de cohérence territoriale, plans locaux d'urbanisme intercommunaux),

- Projets globaux de reconstitution ou de restauration de la Trame Verte et Bleue sur des secteurs cohérents (études préalables, travaux, etc.),
- Projets ponctuels pilotes, démonstratifs ou novateurs de reconstitution

ou de restauration de la Trame Verte et Bleue à l'échelle du secteur géographique concerné.

EN SAVOIR PLUS

Pierre-Olivier Lausecker: pierre-olivier.lausecker@eau-rhinmeuse.fr



Appel à manifestation d'intérêt - Eau et territoire : aménagements hydrauliques multifonctions

(En partenariat avec la Région Grand Est, les agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Seine-Normandie)

1ère session :

dépôt des dossiers 30 avril 2017

- 2ème session :
- 30 septembre 2017
- Dépôt des candidatures : ami-eau-et-territoire@grandest.fr

Cet appel à manifestation d'intérêt a pour ambition de concilier restauration écologique et développement socio-économique autour de projets d'aménagements des cours d'eau

et d'ouvrages hydrauliques. Il s'agit notamment d'encourager les villes et villages qui délaissent leurs rivières bétonnées et canalisées ou leurs ouvrages hydrauliques, à en faire un atout économique, touristique et environnemental. Il est en effet possible de développer des projets de territoire autour de la restauration écologique des rivières, en y associant des usages économiques (navigation, régulation des inondations,

soutien d'étiage, hydroélectricité...), récréatifs (sport d'eau vive, pontons de pêche...) ou sociaux (parcs paysagers, sentiers pédagogiques, pistes cyclables...).

Cet appel à projets s'adresse aux collectivités (communes, communautés de communes, syndicats), associations et fédérations de pêche, entreprises et propriétaires privés.

Les projets pourront être financés de 40 à 80%, voire 100%, notamment dans le cas de l'effacement d'ouvrages hydrauliques.

EN SAVOIR PLUS pierre.mangeot@eau-rhin-meuse.fr



Appel à projets relatif à l'économie circulaire (En partenariat avec la Région Grand Est et l'ADEME)

1ère session:

dépôt des dossiers 10 mars 2017

2ème session: 9 juin 2017

▶ 3ème session: 6 octobre 2017

Ouvert à tous les acteurs économiques du Grand Est, cet appel à projets décline de manière concrète trois thématiques :

Optez pour une "stratégie durable" : Sont visées des études de faisabilité et d'opportunité afin de faire évoluer les modèles économiques des entreprises vers une stratégie durable, conciliant création de valeur et préservation de l'environnement.

Optimisez la consommation et la gestion de vos ressources :

Plus opérationnel et ouvert aux entreprises, associations, organismes consulaires et aux collectivités, l'objectif est d'optimiser, via des études et/ou des investissements, la consommation et la gestion des ressources par la prévention, le recyclage interne, l'optimisation des procédés (optimisation des consommations d'eau, réutilisation d'eaux usées traitées, récupération d'eaux pluviales...).

Interagissez avec les acteurs de votre territoire :

Cet axe vise à soutenir une anima-

tion territoriale de projets d'écologie industrielle et territoriale, ainsi que sa concrétisation en synergies entre entreprises permettant une meilleure efficacité dans la gestion des ressources et des services.

EN SAVOIR PLUS

Sandrine Arbillot:



Appel à projets - Eau durable et Energie (En partenariat avec la Région Grand Est et l'ADEME)

Dépôt des dossiers : 15 octobre 2017

Dépôt des candidatures : eau.durable.energie@eau-rhinmeuse.fr

L'objectif de cette seconde édition est d'encourager l'émergence d'initiatives exemplaires et reproductibles conjuguant les enjeux de l'eau et de l'énergie.

Les projets recherchés sont ceux liés au petit cycle de l'eau (assainissement, approvisionnement en eau potable, préservation des ressources

tions non conventionnelles justifiant d'une bonne maîtrise de l'énergie et intégrant les enjeux du développement durable. Ils pourront ainsi répondre à des objectifs de réduction des consommations énergétiques, de développement d'énergies renou-

en eau) et qui seront assortis de solu-

velables, de développement de récupération d'énergie sur eaux usées...

EN SAVOIR PLUS

amelie.heuze@eau-rhin-meuse.fr

Appel à projets - Economiser les ressources en eau fragiles



APPEL À PROJETS ÉCONOMISER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE FRAGILES ***

- Dépôt des dossiers : 30 iuin 2017
- Dépôt des candidatures :

par courrier à l'adresse de l'agence de l'eau

Plus d'une centaine de collectivités du bassin Rhin-Meuse doivent faire face à une ressource en eau potable identifiée comme fragile. Pénuries récurrentes d'eau (sécheresse) ou déficit quantitatif structurel (nappe des grès dans les Vosges) sont les situations les plus fréquentes. Avec Rhin-Meuse invite ces collectivités à initier des actions pour garantir durablement leur approvisionnement en eau potable.

En matière de réduction des fuites, sont visés en particulier les travaux de remplacement ou de rénovation des conduites où les pertes sont les plus importantes. Mais l'appel à projets est plus globalement ouvert à la mise en œuvre de toute action contribuant à la réduction des fuites

localisation des fuites, reprise de l'étanchéité des réservoirs...

En matière de réduction des consommations d'eau potable, l'appel à projets est ouvert aux opérations visant à optimiser les utilisations publiques de l'eau potable ou à mettre en place des systèmes de récupération de l'eau de pluie ou des dispositifs hydroéconomes (usages communaux ou chez les particuliers dans le cadre d'opérations groupées).

cet appel à projets, l'agence de l'eau (comptage, sectorisation du réseau, Les études éventuellement nécessaires à la définition du projet pourront être subventionnées à hauteur de 80%. Côté travaux, ils pourront être subventionnés au minimum à hauteur de 35%

EN SAVOIR PLUS

Julie Cordier : julie.cordier@eau-rhin-meuse.fr

Eau et citoyenneté

À la rencontre du consommateur

Le centre technique régional de la consommation lorraine fédère et structure les associations de consommateurs en mutualisant leurs compétences. Robert Muller, administrateur de l'association et animateur de la commission eau est un fervent défenseur des droits des consommateurs mais également de la protection des ressources en eau. Voici donc plusieurs années que l'association part à la rencontre du citoyen pour le sensibiliser aux problèmes liés à l'eau.



Les ateliers menés par l'animatrice sont l'occasion de riches échanges avec les consommateurs.

RHIN-MEUSE INFOS (RMI):

Le centre technique régional de la consommation lorraine (CTRC) est surtout connu pour son appui auprès des associations de consommateurs pour mieux répondre aux questions et litiges rencontrés par les consommateurs. Pourquoi ces actions autour de l'eau ?

ROBERT MULLER (RM):

Les 6 années que j'ai passées en tant que membre du Comité de bassin au titre de la représentation des consommateurs d'eau ont été très formatrices. Les 3 membres actuels et moi-même sommes donc sensibilisés aux problèmes de la gestion de l'eau de manière beaucoup plus globale et pas uniquement sous le prisme de la facture d'eau. Ainsi, à travers les nombreuses actions que nous menons aujourd'hui, nous souhaitons que le consommateur s'approprie lui-aussi ces enjeux de développement durable.

(RMI)

Il n'est pas facile d'atteindre et d'intéresser le grand public sur ces questions... comment procédez-vous ?

(RM):

Vous avez raison, ce n'est pas facile!

En 2009 le CTRC Lorraine a créé «L'école des consommateurs itinérante». Elle s'illustre par la mise en place d'ateliers d'échanges, d'information et de prévention de proximité. C'est un outil au service des habitants des quartiers. Concrètement, une animatrice parcourt la Lorraine au volant d'une camionnette et propose différents ateliers sur des thématiques diverses. Sur le volet «Eau», nous avons créé des jeux interactifs en partenariat avec l'agence de l'eau pour obliger le consommateur à dépasser sa simple question de litige ou financière et à réfléchir à des questions plus générales, plus environnementales. Bien souvent, c'est tout une éducation qu'il faut faire parce que le consommateur n'est pas conscient du lien entre la nature et l'eau du robinet. Même les éco-gestes sont une découverte pour certains.

(RMI):

Vous êtes également une association de relais auprès des associations de consommateurs plus locales. Quelles sont les actions que vous menez vis-à-vis d'elles ?

(RM)

Chaque trimestre nous éditons le «bulletin de la Commission eau». C'est un document dans lequel nous abordons un thème particulier lié à l'eau (le dernier thème traité étant «l'eau et l'agriculture») et qui est envoyé à nos correspondants «eau» locaux. Ce bulletin a pour objectif de sensibiliser tout d'abord l'association mais nous souhaitons également qu'elle soit le relais de cette information auprès de leurs adhérents. Nous le transformons en diaporama afin qu'elles puissent facilement le diffuser lors de leurs propres animations.

EN SAVOIR PLUS
Anne Scheffer:
anne.scheffer@eau-rhin-meuse.fr

Vient de paraître

2016

→ LES TEMPS FORTS 2016 DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE

Retrouvez les faits marquants de l'année 2016 de l'établissement. Parmi eux : le Comité de bassin initiant un plan d'adaptation au changement climatique, le lancement d'un plan d'urgence face aux coulées de boues du printemps 2016, le lancement de cinq appels à projets...

Rapport d'activité 2016. Agence de l'eau Rhin - Meuse -48 pages-Avril 2017.



→ LA BIODIVERSITÉ AU CŒUR DES POLITIQUES DE L'EAU

7 pages pour mieux comprendre l'engagement et les actions des agences de l'eau en faveur de la biodiversité et des opérations exemplaires qu'elles soutiennent. La loi du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages élargit leurs missions à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et

marine. En protégeant et restaurant les rivières, les zones humides, les lacs, les espaces littoraux... les agences de l'eau préservent les habitats pour une large diversité d'espèces. À travers cette plaquette, retrouvez quelques exemples à suivre.

La biodiversité naturellement au cœur des politiques de l'eau. Les agences de l'eau - 7 pages - Février 2017.



→ GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) : UN GUIDE DÉDIÉ À LA CONSTITUTION DE SYNDICATS MIXTES DE BASSINS VERSANTS

Ce guide apporte des réponses aux collectivités qui s'interrogent sur l'opportunité de s'investir dans une démarche de création ou transformation d'un syndicat en établissement public et de gestion des eaux (EPAGE) ou en établissement public territorial de bassin (EPTB). Elle

vise aussi celles qui souhaitent s'engager dans une démarche de création de syndicat mixte intervenant dans le champ de la Gemapi. Il se base sur les retours d'expérience des structures qui se sont engagées dans des démarches de réflexion ou d'anticipation de la mise en oeuvre de la Gemapi.

Gemapi. Guide relatif à la constitution de syndicats mixtes de bassins versants à destination des collectivités territoriales du bassin Rhin-Meuse. Comité de bassin Rhin-Meuse- 46 pages- Janvier 2017.



→ RECHERCHE DES APPORTS DE MICROPOLLUANTS DANS LES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET DÉFINITION D'ACTIONS DE SUPPRESSION/ RÉDUCTION.

Dès lors que des micropolluants sont significativement présents dans les eaux brutes ou les eaux traitées d'une station de traitement des eaux usées, les maîtres d'ouvrages de ces stations doivent réaliser une étude diagnostic pour rechercher les apports de substances et définir les actions de suppression/réduction afférentes.Ce

document fourni aux maîtres d'ouvrages tous les éléments de cadrage pour les aider à réaliser ce diagnostic.

Recherche des apports de micropolluants dans les réseaux d'assainissement et définition d'actions de suppression/réduction. Eléments de cadrage à l'attention des acteurs de l'assainissement. Agence de l'eau Rhin - Meuse -18 pages-Janvier 2017.



→ POLLUTION TOXIQUE - MISE EN ŒUVRE D'UNE OPÉRATION COLLECTIVE TERRITORIALE

L'agence de l'eau Rhin-Meuse édite un guide destiné aux collectivités afin de les aider à mettre en place une étude préalable à la mise en oeuvre d'une opération collective pour la gestion des substances toxiques, en lien avec les acteurs économiques de leur territoire (industries, petites et moyennes entreprises, artisans,..).

Ces opérations collectives contribuent à la prévention et à la réduction des pollutions, au travers de l'amélioration

de la gestion des rejets d'eaux usées et des déchets dangereux pour l'eau.

Mise en œuvre d'une opération collective territoriale. Eléments de cadrage de la phase préalable. Agence de l'eau Rhin-Meuse – 37 pages – Janvier 2017.



→ 4 RETOURS D'EXPÉRIENCE SUR LE BASSIN RHIN-MEUSE

L'ONEMA - Agence française de la biodiversité, en lien avec l'agence de l'eau Rhin-Meuse, a publié 4 nouveaux retours d'expérience de restauration ou de renaturation de cours d'eau sur le bassin Rhin-Meuse : aménagement du plan d'eau de la Sangsue et création d'un bras de contournement du Woigot à Briey (54), reméandrage du Longeau par reprise des anciens

méandres entre Brainville et Dompierre (54), retour dans son Talweg d'origine de la Souffel à Reichstett (67) et création de mares, restauration de la sinuosité du Neubaechel et d'une zone d'expansion des crues à Eckwersheim (67). Ils viennent compléter le recueil national d'expériences sur l'hydromorphologie des cours d'eau.

Recueil d'expériences sur l'hydromorphologie des cours d'eau. ONEMA – AFB - Mise à jour Novembre 2016.

SUIVEZ L'ACTUALITÉ DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE



